

Des appels à projets au service de la Défense

Les appels à projets ASTRID et ASTRID Maturation soutiennent des projets de recherche aux retombées bénéfiques pour les domaines civil et militaire, et accompagnent la maturation des recherches duales. Intégralement financés par l'Agence de l'Innovation de Défense (AID) rattachée à la Direction générale de l'armement (DGA), ils sont mis en œuvre par l'ANR. Les appels à projets ASTRID et ASTRID Maturation ambitionnent de porter une technologie jusqu'à un niveau de TRL élevé (5+).

ASTRID & ASTRID Maturation

TRL de 1 à 5+

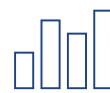


▶ ASTRID

Recherche duale aux bénéfices civils et militaires

TRL de 1 à 4

Mis en place en 2011 par l'ANR, l'appel à projets ASTRID (Accompagnement Spécifique des Travaux de Recherche et d'Innovation Défense) répond aux besoins de recherche du ministère des Armées, en soutenant des projets innovants permettant d'anticiper et de maîtriser les évolutions technologiques pour les futurs systèmes de défense et de sécurité. Avec pour ambition d'identifier les ruptures technologiques potentielles, sources d'innovations bénéficiant à la fois à la Défense, à la recherche civile et à l'industrie, ASTRID est intégralement financé par l'Agence de l'Innovation de Défense (AID).



(jusqu'à 2018 compris)

Le dispositif ASTRID

Tous les domaines scientifiques en rapport avec les neuf thématiques intéressant le ministère de la Défense (biologie et biotechnologies, environnement et géoscience, homme et systèmes, photonique, onde acoustique et radioélectrique, nanotechnologie, matériaux chimie et énergie, ingénierie de l'information robotique, fluides et structures, et priorités interdisciplinaires) peuvent être financés via l'appel à projets ASTRID.

- Financement à hauteur de 300 k € maximum pour l'ensemble du consortium
- Durée du projet de 18 à 36 mois
- Peuvent soumettre :
 - Un partenaire « organisme de recherche » (laboratoire français) obligatoire
 - D'autres laboratoires, OR, TPE/PME, ETI et GE, etc.

Comment candidater ?

- Partenariat libre : au minimum, un laboratoire issu d'un organisme de recherche
- Inscription dans le cadre générique défini par l'AID (avec des priorités à chaque édition par domaines scientifiques)
- Projet dual avec des retombées à la fois civiles et militaires
- Dépôt des propositions en ligne une fois par an via le lien aap.agencerecherche.fr
- Dépôt d'un seul dossier par projet (voir texte de l'appel anr.fr/Appels-ASTRID)
- Règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR consultable sur anr.fr/RF

Bon à savoir

- Suivi des projets sélectionnés assuré conjointement par l'ANR, l'AID et la DGA

▶ ASTRID Maturation



AGENCE
INNOVATION
DÉFENSE

TRL de 3 à 5+

Démontrer la technologie en environnement représentatif

Créé en 2013, ASTRID Maturation permet de valoriser les travaux scientifiques accomplis lors de l'appel à projets ASTRID et dans le cadre des dispositifs de soutien à la recherche proposés par l'AID. Cet appel à projets dual, destiné à la fois aux domaines civil et militaire, a pour objectif de valoriser les résultats pouvant concrétiser une innovation scientifique en démontrant la technologie en environnement représentatif. ASTRID Maturation vise également à développer l'attractivité des résultats auprès des industriels et des investisseurs.

Accompagnement dans la maturation

L'appel à projets ASTRID Maturation est destiné à accompagner la valorisation des travaux scientifiques accomplis dans le cadre de l'appel à projets ASTRID, des thèses soutenues par l'AID et la DGA (dispositif de soutien à la formation par la recherche) et des projets des écoles sous tutelle du ministère des Armées (ENSTA, ENSTA Bretagne, ISAé, X).

- Financement à hauteur de 500 k € maximum pour l'ensemble du consortium
- Durée du projet de 24 à 36 mois
- Peuvent soumettre :
 - ▶ Un partenaire « organisme de recherche » (laboratoire français) et un partenaire PME au sens de la définition européenne indispensables dans le consortium
 - ▶ D'autres laboratoires OR, TPE/PME, ETI et GE, etc. peuvent participer
 - ▶ Minimum 20 % de l'aide doit être affectée aux organismes de recherche
 - ▶ Minimum 30 % de l'aide doit être affectée aux entreprises (de tous types)
 - ▶ Le projet initial ASTRID ou projet école doit être achevé dans un délai maximum de 2 ans avant l'appel
 - ▶ La thèse financée par la défense (AID) doit avoir été soutenue dans un délai d'un an avant l'appel



48 % de taux de succès moyen

8 projets financés en 2018 avec un taux de sélection de **53%** pour un montant total de **3,9 M€**

48 % des partenaires des projets retenus sont des organismes de recherche et **51%** des entreprises

40 projets financés depuis 2013

Comment candidater ?

- Partenariat mixte organisme de recherche – entreprise(s) (voir ci-dessus)
- Projet valorisant un projet initial financé par la Défense (voir ci-dessus)
- Projet dual avec des retombées à la fois civiles et militaires
- Dépôt des propositions en ligne via le site aap.agencerecherche.fr
- Dépôt d'un seul dossier par projet (voir texte de l'appel anr.fr/Appels-ASTRID)
- Règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR consultable sur anr.fr/RF

Bon à savoir

- Suivi des projets sélectionnés assuré conjointement par l'ANR, l'AID et la DGA

Contacts

Emmanuel.Betranhandy@anr.fr
Louis.Dechanterac@anr.fr

anr.fr